

**PROVINCE DE LIEGE
BOURSES D'ETUDES DE FONDATIONS**

Soit inséré aux Annexes du Mémorial administratif de la Province de Liège pour être AFFICHE par les Administrations communales, l'avis ci-après émanant de la Commission Administrative des fondations de Bourses d'Etudes de la Province de Liège

La Commission provinciale des Fondations de Bourses d'Etudes informe les intéressés de la vacance des bourses ci-après pour l'année scolaires 2018-2019.

	NOM DES FONDATEURS	Etudes voulues par Le fondateur	Nbr bourses	taux des bours	Personnes appelées à la Jouissance des bourses
1	ANTEN-DEJARDIN-HENNAU-CERCLE ROYAL-CHANDEL Jean	Etudes secondaires	1	57,00€	Garçon peu aisé sorti des écoles communales de Hodimont. Garçon et fille nés ou domiciliés dans l'arrondissement de Verviers et sortis des écoles communales. Garçon et fille peu aisé de la ville de Liège. Jeune fille originaire de l'une des communes de l'arrondissement de Verviers (parents de condition modeste). Garçon et fille sortis des écoles communales de Pepinster par préférence, nés ou domiciliés à Pepinster.
2	BEAUJEAN	Toutes catégories d'études	1	72,00€	descendants de Antoine et Marie Anne Beaujean et Dame Elias. A défaut garçons et filles.
3	BORMANS	-Humanités anciennes (secondaire général)	1	100,00€	Descendants d'Anne et Ida Bormans, soeurs du fondateur les autres membres de la famille ; les étudiants de Houtain l'Evêque. A défaut, pour un an à des Belges.
4	BOUHY	Etudes musicales dans un conservatoire	1	62,00€	Garçons et filles, belges exclusivement, domiciliés dans l'arrondissement de Verviers et plus spécialement dans la commune de Pepinster, par préférence.
5	CAPGEA-LORIERIS CONVILLE-LABAY-TIMMERMANS	Toutes catégories d'études	1	76,00€	Descendants d'Anne Capgée, épouse de Pierre Delbrouck; Berteline Capgée, épouse de Collar de la Motte de Foivent; Parents de Loriers Nicolas-Joseph; A défaut, enfants de chœur de la collégiale de Huy; garçons et filles de Laar. Jeune homme de condition modeste, studieux et intelligent de la commune de Housse; descendants paternels et maternels du fondateur (les familles Labay et Nandrin) par préférence ceux habitant la commune de Dolembreux; élève méritant et peu fortuné de Comblain-au-Pont
6	CORBAY-DE LONNEUX-MAGNEE	Etudes secondaires, philosophie préparatoire, théologie	1	74,00€	Descendants d'Eugénie Vandermeer, épouse Steiels, docteur en médecine à Maeseyck; descendants des parents des fondateurs de Lonneux et Magnée; jeunes gens de Kessenick, de Maeseyck et de Lanklaer. A défaut, autres étudiants avec préférence pour les plus méritants
7	CROISIER	-Humanités anciennes (secondaire général)	7	99,00€	Parents du fondateur. A défaut : garçons et filles de Terwagne, Noisieux, Vervoz et Ocquier.
8	DARGENT	Etudes universitaires, post-universitaires ou techniques supérieures	2	248,00€	Descendants des familles Joseph Dargent-Bernard ayant vécu à Flémalle-Grande et Nicolas Keuters-Damry ayant vécu à Flémalle. Les enfants des parents francophones de Flémalle, Liège, de l'agglomération bruxelloises, de Wallonie.
9	DARGENT-KEUTERS	Etudes universitaires, post-universitaire ou techniques supérieures	1	149,00€	Descendants du frère et de la soeur du fondateur, par préférence
10	DE DONNEA- DE LA MARTEAU-FANIEL-JANSSEN-ROUCHE-HEYNE-BIOLLEY-RAPPION-ROUCHET	- Etudes secondaires	1	50,00€	Jeunes gens belges; descendants de Jean Bilquin et Marie Paquet; étudiants de Petit-Hallet; descendants de Leemputte-Bianin, bourgmestre de Huy; d'AnneJeanne Dubuisson, épouse Poncelet et ceux de ses soeurs; descendant de Gabriel et Martin Lebeau de Huy, cousins du fondateur; descendants de JeanNicolas Rouché et Marguerite Hurdebise; descendants d'instituteurs (trices) ayant professé dans le ressort principal de Huy; descendants du fondateur Heyne; jeunes gens des paroisses de St-Remacle, NbreDame, St-Antoine et St-Joseph de Verviers, St-Rémy à Huy; à défaut: descendants du frère du fondateur Rappion Charles et de sa soeur Marie veuve de Jean-Regnier Deschamps; à défaut, garçons et filles belges, pour un an avec possibilité de reconduction.
11	DE MALMEDIE	Humanités anciennes, philosophie préparatoire et théologie	1	41,00€	Descendants des frères et soeurs du fondateur. A défaut : garçons et filles de Sprimont
12	DE SCLESSIN	Humanités anciennes	1	100,00€	Garçons et filles, habitants de Spa, La Reid, Sart-Lez-Spa et Polleur.
13	DE SURLLET	- Etudes secondaires	3	62,00€	Descendants de Charles de Liedekerke et de son épouse la Baronne de Surllet. Nièce du fondateur par préférence. A défaut : à des Belges
14	DECHESNE	Etudes secondaires	1	37,00€	Descendants des 6 frères et soeurs du fondateur; à défaut: habitants de Montegnée
15	DEHASQUE	Etudes universitaires, philosophie préparatoire et théologie	1	50,00€	Descendants de la famille de feu le père du fondateur: Louis Dehasque, par préférence. A défaut : à des belges pour un an
16	DELEIXHE-RENIER	Humanités anciennes théologie, droit, médecine ou techniques	2	83,00€	Descendants des frères du fondateur : Josse, Henri, Jacques, Mathieu et de sa soeur Marguerite épouse Herman Ghiot. A défaut : à des habitants d'Heure-le-Romain
17	DUBOIS	Toutes catégories d'études	1	82,00€	Jeunes gens nés et habitant à Thisne -Lez-Hannut
18	D'OYEMBUGGE	Humanités anciennes	1	62,00€	Parents du fondateur. A défaut : garçons et filles nobles de l'ancienne principauté de Liège.
19	GRAFF	Etudes militaires, moyennes, professionnelles et normales	1	31,00€	Garçons et filles belges exclusivement, habitants de la commune de Heusy, de l'arrondissement de Verviers et de la Province de Liège ; Préférence pour descendants d'orphelins de la guerre 14-18.
20	JARDON	Toutes catégories d'études	1	37,00€	Jeune fille de Herve
21	JESUITES ANGLAIS	Etudes de philosophie préparatoire et théologie	1	149,00€	Etudiants de nationalité belge
22	JORIS VICTOR	Toutes catégories d'études	1	62,00€	Garçons, belges exclusivement, sortant des écoles primaires officielles de Fléron
23	KROPP	Etudes secondaires	1	62,00€	Garçons et filles domiciliés à Eupen par préférence
24	LAMBINON	-humanités et beaux arts	1	50,00€	Jeunes gens nés à Liège

25	LAPAILLE	Toutes catégories d'études	1	37,00€	Membres de la famille du fondateur.
26	LECLERCQ FELIX	Etudes techniques	1	31,00€	Etudiant habitant Verviers depuis 3 ans au moins, A défaut : dans l'arrondissement de Verviers
27	LECLERCQ-LIBERT	-Humanités anciennes	1	62,00€	Descendants des frères et soeurs du fondateur; de Descheninnes, Henri, Seny François. Les descendants des frères et soeurs de Baugniet André et Baugniet Ernestine, épouse de Rigobert Courtois ; de Berthels Lambert, de Kinart Antoine, de Dufays Dominique, de Vanderberwaer Gérard. Les descendants de Dubois Pierre-Joseph. A défaut: étudiant(e)s de Pellaines.
28	LOVENS ABBE	Etudes universitaires, supérieures, de philosophie ou de théologie	1	350,00€	Pour les descendants des époux Charles Lovens-de Buriel
29	LOVENS	-Humanités anciennes -Etudes de philosophie et de théologie, droit, médecine	2 3	62,00€ 186,00€	Parents du fondateur, moitié branche paternelle, moitié branche maternelle. A défaut : garçons et filles de Montzen et Hombourg alternativement
30	MOREAU	Etudes secondaires et supérieures	1	56,00€	Les plus proches parents du fondateur et de préférence, des descendants de ses frères et soeurs, Jean, Orian et Jeanne et, à leur défaut, des habitants d'Avernas-le-Bauduin et de Bertrées
31	OLIVIER	Etudes universitaires et Beaux-Arts	1	31,00€	Garçons ou filles
32	REULEAUX	Etudes secondaires Etudes universitaires	5 2	62,00€ 186,00€	Garçons et filles
33	SACRE	-Etudes de philosophie préparatoire et théologie, études universitaires, droit, médecine, sciences	1	75,00€	Parents du fondateur, moitié branche paternelle, moitié branche maternelle. A défaut: garçons et filles de Herck-la-Ville, Barbrouck, Donck, Odeur, Kemexh ou du diocèse de Liège
34	TILMAN	-Etudes secondaires	1	62,00€	Etudiant(e)s né(e)s à Chênée ou dans les communes limitrophes, par préférence sortit(e)s des écoles primaires de Chênée ou de Vaux-sous-Chèvremont

Les demandes pour l'obtention des bourses doivent être introduites sur les formulaires adéquats qui peuvent être retirés au bureau de la Commission des Bourses d'Etudes ou par mail (bourses.etudes@skynet.be)

Elles doivent contenir les indications suivantes :

1. la désignation de la fondation (1e colonne) ;
2. les nom, prénoms et domicile exact du postulant, la profession de ses père et mère ou tuteur ;
3. le genre d'études que le postulant a entrepris ou qu'il se dispose à entreprendre (2e colonne) et la qualité en laquelle il sollicite la bourse (3e colonne) - (ex : Reuleaux, études secondaires ou universitaires - garçon ou fille).

Les demandes ainsi faites doivent être accompagnées de :

1. un extrait du registre de la population avec composition de ménage ;
2. un certificat de bonnes conduite, vie et moeurs de date récente ;
3. un certificat d'études de l'étudiant qui introduit la demande de bourse mentionnant le genre d'études et la classe pour l'année en cours (2018-2019) ;
4. un certificat d'étude des frères et soeurs de 18 ans ou plus de l'étudiant qui introduit la demande de bourse mentionnant le genre et la classe pour l'année en cours (2018-2019). Ne seront pris en considération que les personnes qui sont étudiantes ;
5. une photocopie de l'avertissement extrait de rôle des contributions exercice 2017 - revenus 2016;
6. toute pièce probante pour établir complètement, soit la parenté du postulant avec le fondateur de la bourse réclamée, soit des autres titres donnant droit à la jouissance des bourses (les extraits d'actes de l'état civil ou ceux d'anciens registres paroissiaux). Chaque postulant au titre de parent ou autre doit produire lui-même toutes les pièces probantes sans pouvoir en appeler au document ou acte qui pourrait se trouver en nos bureaux à la suite de demandes antérieures d'autres candidats au même titre. Les pièces probantes doivent être accompagnées d'un crayon généalogique complet indiquant leur parenté.

L'étudiant qui sollicite les bourses de diverses fondations devra adresser une requête séparée pour chaque fondation. Il devra joindre à l'une d'elles les pièces prescrites plus haut. Toute demande est strictement personnelle ; dans une même requête, ne peuvent donc figurer deux ou plusieurs candidats, même frères et soeurs.

Les demandes doivent être adressées avant le 24 octobre 2018, par courrier normal (pas de recommandé) au Secrétariat de la Commission provinciale des Fondations de Bourses d'Etudes de Liège, rue des Maraîchers, 17 à 4020 Liège, dont les bureaux sont accessibles au public du mardi au jeudi de 9 à 12 heures. Tel. : 04/343.52.74.

La Commission attire l'attention des intéressés sur le risque encouru pour les demandes arbitraires de bourses à l'obtention desquelles ils ne possèdent aucun des titres exigés.

L'irrespect de la date du 24 octobre 2018 ainsi que la remise de tout dossier incomplet est sanctionné par l'écartement de la demande

Les intéressés peuvent obtenir un exemplaire de la présente contre paiement de 1,58€ en TIMBRES POSTE.

Liège le 9 mai 2018, Par la Commission,
La Secrétaire, Le Receveur, Le Président,
M. SARTORI, J.-P. JOB, A. CORTIS.

La Commission attire aussi l'attention de toutes les personnes animées d'intentions généreuses sur la possibilité de créer de nouvelles fondations par tous dons ou legs. Les intéressés peuvent s'adresser pour tout renseignement au secrétariat de la Commission